

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

EN VIGUEUR AU 01/01/2017

DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente remplacent les précédentes et s'appliquent à toutes les commandes de produits (« Produits ») passées auprès de SIMU SAS (au capital de 5.000.000 d'euros, inscrite au RCS Vesoul 425 650 090, dont l'adresse du siège social est ZI Les Giranoux BP71, 70103 GRAY Cedex) ci-après dénommée «SIMU» par tout client agissant à titre professionnel « Clients », à compter du 01 janvier 2017. Toute commande adressée à SIMU implique l'acceptation par le Client des présentes Conditions Générales de Vente. Toute stipulation contraire, et notamment, toutes conditions générales ou particulières émanant du Client, sont en conséquence inopposables à SIMU, sauf acceptation préalable et écrite de ce dernier. Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation par SIMU à s'en prévaloir ultérieurement. SIMU se réserve le droit, à tout moment, de modifier les présentes conditions générales de vente.

COMMANDE

La Commande se définit comme tout ordre passé dans les formes requises ci-après portant sur les Produits de SIMU et conforme aux tarifs applicables en vigueur à la date de la commande.

Le Client est invité à passer commande soit par un écrit comportant sa signature et son cachet commercial, soit par un échange de données informatisées permettant d'identifier le Client. SIMU se réserve le droit de refuser toute commande reçue sous une autre forme.

Toute vente n'est parfaite qu'à compter de l'acceptation expresse et écrite de la Commande du Client par SIMU qui s'assurera notamment, de la disponibilité des Produits demandés, et qui sera matérialisée par l'envoi au Client d'un « Accusé de réception de commande ».

L'Accusé de Réception prime en cas de contradiction avec la commande transmise par le Client. Dans ce cas, le Client peut refuser l'Accusé de Réception par l'envoi d'un écrit reçu par SIMU moins de 24 heures après la réception par le Client de l'Accusé de Réception, valant annulation de commande. A défaut, la vente est conclue à la date et aux conditions indiquées dans l'Accusé de Réception.

Quelle que soit sa nature, chaque commande adressée à SIMU doit être d'un montant minimal de 50 €HT. Pour chaque commande inférieure à ce seuil (hors produits de service après-vente), SIMU facturera des frais de traitement d'un montant forfaitaire de 15 €HT.

Afin de pouvoir au mieux satisfaire ses Clients, SIMU les invite à lui faire part au plus tôt de tout projet générant des commandes au volume exceptionnel.

DÉLAIS D'EXPÉDITION ET DE LIVRAISON

Le délai d'expédition s'achève le jour de la mise à disposition des Produits commandés par le Client dans les locaux de SIMU au Client lui-même ou au transporteur.

Les délais d'expédition et de livraison communiqués par SIMU sont donnés à titre indicatif.

L'offre logistique et les frais de transport en vigueur sont communiqués sur demande auprès des équipes commerciales.

La guerre, les actes terroristes, les grèves, les épidémies, l'interruption des transports, le manque de matières premières, les accidents de toutes causes entraînant le chômage de tout ou partie des usines de SIMU, ainsi que tous cas de force majeure, autorisent SIMU, de plein droit, à suspendre les contrats en cours ou à les exécuter tardivement sans indemnités, ni dommages et intérêts à l'égard du Client. Nonostante ce qui précède, la responsabilité de SIMU ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de livraison imputable au Client.

TRANSPORT ET LIVRAISON

FRAIS : Les expéditions sont faites au gré de SIMU par tout moyen de transport en tenant compte du rapport qualité-prix, sauf si le Client spécifie et organise lui-même le moyen d'expédition

- Pour les livraisons effectuées en France Métropolitaine :

SIMU prendra à sa charge les frais de transport pour toute commande d'un montant net hors taxe supérieur ou égal à 800 € et livrable en un seul endroit en France métropolitaine. Dans le cas où le Client désire être livré à plusieurs endroits différents, SIMU facturera des frais de logistique d'un montant de 25 €HT pour chaque adresse supplémentaire de livraison (hors site logistique, site de production ou agences/magasins officiels déclarés). Pour toute autre commande, les frais de transport seront facturés en fonction du poids des Produits expédiés. Dans ce cas, le barème de ces frais de transport est communiqué sur demande auprès des équipes commerciales. Les Produits de service après-vente ne font pas l'objet d'une facturation de frais de transport.

- Pour les livraisons effectuées hors France Métropolitaine :

Les Produits sont livrables Ex Works (Incoterm 2010) usine à Gray, France, sauf dispositions contraires convenues par écrit entre SIMU et le Client.

RÉCEPTION DES PRODUITS : Le client doit vérifier les produits livrés et faire toutes réserves circonstanciées auprès du transporteur lors de leur réception, confirmer ces réserves au transporteur, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les trois jours de la livraison, dans tous les cas d'avarie, perte, casse, vol, etc. (cf. Article L 133-3 du Code de Commerce), et en transmettre copie à SIMU.

Le transfert des risques notamment de perte et de détérioration des produits de SIMU sera réalisé dès leur délivrance au client lui-même ou au transporteur. Le client ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre SIMU en cas de défaut de réception en ses magasins ou plateformes des produits vendus ni en cas de dommages survenus en cours de chargement, de transport ou de déchargement des produits vendus.

RETOURS

Un retour peut ouvrir droit à un avoir dans les conditions suivantes :

1) - **Erreur de SIMU :** lorsque les Produits listés dans le bon de livraison remis au Client ne sont pas conformes à ceux listés dans l'Accusé de Réception de SIMU, le Client devra en aviser SIMU sous trois jours ouvrés à compter de la réception du Produit. SIMU récupérera le Produit chez le Client. Un avoir correspondant à 100% du prix net HT facturé du Produit retourné sera établi si les conditions citées en 4) ci-après sont également remplies.

2) - **Erreur du Client :** un retour sera autorisé par SIMU s'il lui est demandé par écrit par le Client sous 5 jours ouvrés à compter de la réception du Produit et porte sur un montant supérieur à 30 €HT par référence. Le Produit devra être retourné à la charge et aux risques du Client sous 5 jours ouvrés à compter de l'émission de l'accord de retour par SIMU.

Sa réception par SIMU permet l'établissement d'un avoir de 100% du prix net HT facturé du Produit retourné si les conditions citées en 4) ci-après sont également remplies. SIMU refusera un tel retour en cas d'erreur répétée du Client.

3) - SIMU examinera, au cas par cas, la possibilité d'accepter un retour pour d'autres causes, dès lors que le Produit est standard et a été fabriqué depuis moins d'un an.

Le Produit doit alors être retourné à la charge et aux risques du Client sous 5 jours ouvrés à compter de l'émission de l'accord de retour. Un avoir s'élèvera à 80% du prix net HT facturé du Produit retourné si les conditions citées en 4) ci-après sont remplies. Une copie de la facture d'achat du produit doit être jointe à la demande.

4) Les conditions de retour citées ci-dessus sont chacune subordonnée aux conditions cumulatives suivantes :

- le Service Client SIMU a approuvé préalablement ce retour par écrit,
- l'accord de retour est joint au Produit retourné,
- le Produit est retourné dans son état neuf et sans avoir subi aucun endommagement,
- le Produit est retourné dans son emballage d'origine non endommagé,
- le retour ne concerne pas des sous-ensembles de Produits,
- le retour ne concerne pas les produits personnalisés ou sur-mesure, sauf cas d'erreur de SIMU
- le Client transmettra la facture d'achat du Produit retourné sur demande de SIMU.

Les avoirs qui sont exclusivement émis par SIMU ont une durée de validité d'un an à compter de leur date d'émission. Les avoirs ne seront pas remboursables mais imputables sur de nouvelles commandes en déduction du prix à régler.

En aucun cas SIMU ne saurait notamment se voir imposer :

- la reprise des Produits invendus ou devenus obsolètes ou encore des Produits dégradés ou détériorés par le client,
- de reprendre les Produits de faible rotation.

PRIX

Les Produits sont fournis aux tarifs de SIMU en vigueur au jour de la passation de la commande et applicables tels qu'ils sont communiqués au Client chaque année. Malgré ses efforts de contenir les prix en cours d'année, SIMU peut être amené à modifier les prix des Produits. Le cas échéant, ces modifications tarifaires sont portées à la connaissance du Client, deux mois avant leur entrée en vigueur.

La facturation est déclenchée le jour de l'expédition des produits. Les prix s'entendent hors taxes. SIMU refusera toute pénalité systématique et unilatérale du client et/ou déduction automatique du client sur la facture de vente, si elles n'ont pas fait l'objet d'un accord préalable et écrit.

Les ristournes éventuellement consenties seront conditionnées par l'octroi de contreparties réelles et proportionnées, et au bon paiement à échéance des sommes dues à SIMU. L'assiette des ristournes éventuellement accordées par SIMU est exclusivement constituée du chiffre d'affaires réalisé et effectivement encaissé avec les Produits de la gamme concernée.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont transmises par voie électronique, sauf opposition du Client à l'ouverture de compte. Les factures sont payables au comptant à Gray, en totalité au jour de la livraison des Produits dans les conditions définies à l'article «Livraisons» ci-avant, par carte bancaire, virement, lettres de change. Cependant, pour tout nouveau Client ou en cas de commande émise par un Client pour lequel l'assurance-crédit de SIMU émet un avis défavorable le paiement sera exigé avant livraison.

En revanche, dans la limite du plafond légal, des délais de paiement pourront être convenus par écrit, si le Client présente des garanties financières ou octroie d'autres contreparties réelles et proportionnées. SIMU pourra accorder au Client des délais de paiement, après étude préalable de sa solvabilité par l'assureur-crédit et/ou par le service comptabilité de SIMU. Ces délais de paiement ne sauraient excéder 60 jours à compter de la date d'émission de la facture par SIMU, arrêtés d'un commun accord entre le Client et SIMU lors de la négociation commerciale. Réciproquement, si lors de la négociation commerciale SIMU souscrit une obligation de paiement en contrepartie de prestations services rendues par le Client, ce dernier ne saurait exiger le règlement de ces prestations par compte antérieurement à leur réalisation.

Le paiement anticipé donne lieu à 0,5 % d'escompte par mois d'avance sur le montant HT de la facture. En cas d'escompte, seul le prix hors taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction.

SIMU peut suspendre ou résilier sans préavis les conditions de règlement accordées en cas de modification de tout critère en ayant motivé l'attribution, et notamment en cas de dégradation de la situation financière du Client, suppression de garanties, retard de règlement, comportement déloyal du Client ou pourra justifier l'exigence de garanties utiles en vue de la bonne exécution des engagements pris et/ou de modifier les conditions de paiement accordées en demandant notamment un acompte ou un règlement anticipé avant exécution de la commande. Les paiements sont toujours considérés comme s'appliquant en premier lieu à la dette la plus ancienne puis aux intérêts de retard. Les sommes exigibles ne peuvent en aucun cas donner lieu à retenue ou à compensation.

CRÉANCES IMPAYÉES

En cas de non-paiement par le Client d'un règlement à l'échéance prévue :

- les commandes en « encours » et les nouvelles commandes peuvent être suspendues à tout moment. SIMU informe alors le client. Lors de la régularisation de sa situation, SIMU émettra alors un accusé de réception de commande, selon l'offre d'expédition et de transport en vigueur consultable sur votre espace professionnel www.simu.fr ou à la demande auprès des équipes commerciales.
- des pénalités de retard seront exigibles de plein droit par SIMU, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, calculées au taux de 10 % du montant HT du prix figurant sur ladite facture, sans qu'un rappel soit nécessaire. La formule de calcul des pénalités de retard est la suivante :

$$\text{Pénalités de retard} = (\text{taux} \times \text{montant HT de la facture impayée}) \times (\text{nombre de jours de retard} / 365)$$

- les paiements sont toujours considérés comme s'appliquant en premier lieu à la dette la plus ancienne puis aux intérêts de retard,
- l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement par facture impayée sera exigible de plein droit, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ;
- une indemnité complémentaire pourra être demandée sur présentation des justificatifs, la vente pourra être résolue de plein droit trois (3) jours après l'envoi par SIMU d'une mise en demeure de payer restée infructueuse,
- les Produits livrés et non payés devront être restitués à SIMU aux frais du Client, toutes les sommes mêmes non échues deviennent immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable. Aucune déduction unilatérale du client ne sera prise en compte par SIMU. Dans une telle hypothèse, la créance sera réputée impayée.
- le Client autorise l'accès de ses locaux de SIMU ou ses préposés accompagnés(s) éventuellement d'un officier ministériel, afin de dresser un inventaire complet des Produits qu'il possède et de récupérer les Produits impayés.

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété des produits, au profit du client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits. Le paiement n'est réputé réalisé qu'après encaissement effectif du prix par SIMU. En cas de défaut de paiement par le client de tout ou partie du prix, SIMU pourra reprendre possession des produits vendus au client. Dans le cas où le client revendrait les produits sous réserve de propriété, le client s'engage à informer SIMU de l'identité du tiers-acquéreur et SIMU pourra, de plein droit, revendiquer entre les mains du tiers-acquéreur le prix des produits non payés par le client.

PÉNALTÉS ET DÉDUCTION D'OFFICE

Le Client ne pourra exiger aucune pénalité de SIMU, sauf accord préalable et écrit de ce dernier et ce, quelle que soit la motivation de la pénalité. Conformément à l'article L. 442-6 I 8° du code de commerce, le Client s'interdit de procéder au refus ou retour de marchandises ou de déduire d'office du montant de la facture établie par SIMU les pénalités ou rabais correspondant au non-respect d'une date de livraison ou à la non-conformité des Produits, lorsque la dette n'est pas certaine, liquide et exigible, sans même que SIMU n'ait été en mesure de contrôler la réalité du grief correspondant.

INFORMATION SUR LES PRODUITS

Les renseignements et photographies figurant dans les catalogues et prospectus, sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. SIMU satisfait à son obligation de renseignement concernant les Produits dans les fiches techniques, manuels de configuration et notices de produits ; il appartient au Client d'informer sa propre clientèle, des conditions d'installation (incluant la configuration), d'utilisation des Produits et des mesures de sécurité à respecter, en adaptant et complétant l'information fournie par SIMU aux produits du Client et à sa typologie de clientèle.

SIMU se réserve le droit de modifier à tout moment les Produits ainsi que les informations techniques et commerciales les concernant.

GARANTIE ET SERVICE APRÈS VENTE

La garantie contractuelle proposée par SIMU est précisée dans le catalogue tarif destiné à des clients professionnels et sera transmise au Client sur simple demande. Cette garantie est exclusive de tout autre régime légal ou non de responsabilité de SIMU tels que, notamment, la garantie légale des vices cachés ou le régime de responsabilité du fournisseur et du producteur prévu au titre des Articles 1245 à 1245-17 du Code Civil. SIMU garantit les Produits contre toute défectuosité de matière ou de fabrication reconnue par SIMU pendant toute la durée de la garantie contractuelle communiquée dans le catalogue tarif en vigueur et dans les conditions et limites d'installation et d'utilisation indiquées par SIMU dans les notices Produits ou toute autre documentation ou information à destination des clients professionnels. Cette garantie comprend uniquement la réparation ou le remplacement du Produit reconnu défectueux par SIMU après examen, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice de quelque nature qu'il soit. En dehors du champ d'application de la garantie contractuelle, SIMU assure le service après-vente de ses Produits, sur devis.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de SIMU ne pourra être recherchée ou engagée à quelque titre que ce soit s'il n'est démontré prouvé que les Produits ont été installés et utilisés, dans le respect des instructions et limites d'utilisation données par SIMU ainsi que des normes en vigueur et des règles de l'art, pour motoriser ou automatiser les Produits prévus à cet effet tels que des stores, volets roulants, volets battants, portails, portes de garage.

Seul le préjudice directement subi par le Client et parfaitement justifié pourra être indemnisé par SIMU. Le Client ne saurait prétendre à des indemnités forfaitaires du simple fait qu'un produit ait été l'objet d'un rappel par SIMU ou ait été retourné à ce dernier.

Avertissement concernant les Produits pour « PROFESSIONNELS »

SIMU avertit le Client que les produits des catalogues professionnels sont destinés à des professionnels fabricants, intégrateurs, assembleurs ou installateurs et qu'ils doivent être impérativement installés par des professionnels de la motorisation et de l'automatisation du bâtiment. Le Client doit veiller à revendre ces Produits à des professionnels qui justifient ce type d'activité. En cas de revente par internet, le Client veillera à ce que ces produits soient internet commercialisés dans un espace dédié aux professionnels, soit sur son propre site internet soit sur tout autre site de vente en ligne de ses clients. En cas de revente de ses produits à des non-professionnels, le Client est susceptible d'engager sa responsabilité pour défaut de conseil ou d'informations en cas de montage défectueux et garantit SIMU contre toute éventuelle réclamation d'utilisateurs sur ce fondement.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les marques et notamment les marques figuratives (ci-après dénommées « logos ») SIMU sont la propriété exclusive de SIMU. L'utilisation par le Client de la marque SIMU ou des logos ainsi que de toute autre marque de la propriété de SIMU nécessite l'accord préalable et écrit de SIMU. Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux marques, noms de domaine et noms de gammes, Produits ou services utilisés par et/ou appartenant à SIMU.

SIMU pourra donner son accord préalable et écrit concernant l'utilisation de ses marques et/ou logos aux fins de la réalisation par le Client d'opérations de nature à promouvoir la vente des Produits de SIMU. Dans ce cas, le Client s'engage également à respecter la charte d'utilisation (Marques, logos et visuels) graphique de SIMU et à opérer des reproductions fidèles et loyales des marques, logos, et visuels transmis par SIMU et à ne pas créer un risque de confusion entre SIMU et l'un ou plusieurs de ses concurrents.

Avertissement concernant la reproduction de visuels appartenant à SIMU

L'utilisation des visuels en rapport avec les marques, les produits et les logos SIMU est interdite sauf autorisation expresse de SIMU au travers d'accord de partenariat (SIMU PARTNER) ou autorisation ad hoc par SIMU pour chaque visuel lui appartenant. Toute utilisation de visuels autorisée par SIMU devra reprendre la mention de copyright et le nom du photographe tel que transmis par SIMU, de manière visible.

PRIMAUTÉ

Les présentes dispositions sont rédigées en français et en anglais. Seule la version française fait foi.

LOI APPLICABLE, ATTRIBUTION DE JURIDICTION

De convention expresse entre les parties, les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. Les litiges relatifs à leur validité, interprétation, exécution ou résiliation seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Dijon.